



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Gambie

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion de la Gambie aux
Protocoles additionnels I et II

Le 12 janvier 1989, la République de Gambie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément aux clauses finales des Protocoles, l'adhésion de la République de Gambie prendra effet six mois plus tard, soit le 12 juillet 1989.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 16 mars 1989

